Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20240311-DEC2024-021-DE Date de télétransmission : 11/03/2024 Date de réception préfecture : 11/03/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2024-021

Objet: Avenants aux contrats d'assistance juridique et technique avec SVP Secteur Public

LE PRESIDENT

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT le besoin d'assistance juridique et technique des élus et des services de nos communes et de notre intercommunalité ;

CONSIDERANT le schéma de mutualisation de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

CONSIDERANT la proposition de renouvellement des trois contrats de SVP Secteur Public aux mêmes conditions, soit un total de 3 894,16 € HT/mois, pour une durée de 12 mois et pour un accès intégral au service accordé à tous les conseillers communautaires titulaires et suppléants, les maires, les secrétaires de mairie et les cadres de l'intercommunalité ;

- DECIDE de signer les avenants de renouvellement des trois contrats d'assistance juridique et technique avec SVP Secteur Public.
- PRECISE que ce renouvellement est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

En application du code général des collectivités territoriales,

il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 mars 2023

Publiée le

13 MARS 2024

Fait à Chazey-sur-Ain, le 11 mars 2024.

Le Président

de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation.

Le 1er vice-président,

Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

